Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260605-44_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 14
Pouvoirs 2

Date de la convocation : 01/06/2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, à dix-heures heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE BLEVEC Mickaël, ROUX Emmanuel (départ à 20h55), SALMON Marie
Absents excusés : ESNAUD Corentin, LE COCQ GEFFROY Gwladys (Pouvoir à SULLEROT Laurent), OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : HERVÉ Mattis

44/2026	**Choix des artisans pour des travaux d'amélioration des deux logement « rue du Reliquaire »**

Exposé de Madame Cécile BOUREL, 2ème adjointe en charge des bâtiments communaux,

Elle informe le Conseil Municipal que dans le cadre de travaux d'amélioration des deux logements communaux situés « 1 rue du Reliquaire » et « 3 rue du Reliquaire », plusieurs devis ont été sollicités auprès d'entreprises pour différents lots de travaux.

Les devis relatifs à cette prestation sont présentés en séance et soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après présentation et analyse des différentes propositions reçues, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Electricité (mise en sécurité électrique et installation de pompes à chaleur air/air) : entreprise GEFFLOT, pour un montant total de 18 524,65 € HT, soit 20 377,12 € TTC, comprenant :
  - la mise en sécurité électrique pour un montant de 4 724,07 € HT, soit 5 196,48 € TTC ;
  - l'installation d'une pompe à chaleur air/air à l'étage pour un montant de 7 171,96 € HT, soit 7 889,16 € TTC ;
  - l'installation d'une pompe à chaleur air/air au rez-de-chaussée pour un montant de 6 628,62 € HT, soit 7 291,48 € TTC ;
- Menuiserie (plafond phonique) : entreprise MCSTG, pour un montant de 4 521,93 € HT, soit 4 974,12 € TTC ;
- Plomberie (remplacement de baignoire par douche) : EURL GICQUEL Olivier, pour un montant de 3 671,23 € HT, soit 4 038,35 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

↳ **Décide** de retenir les entreprises suivantes pour des travaux d'amélioration des deux logements communaux situés « 1 rue du Reliquaire » et « 3 rue du Reliquaire » :
- GEFFLOT pour l'électricité (mise en sécurité électrique et installation de pompes à chaleur air/air), pour un montant total de 18 524,65 € HT, soit 20 377,12 € TTC ;
- MCSTG pour la menuiserie d'un montant de 4 521,93 € HT, soit 4 974,12 € TTC ;
- EURL GICQUEL Olivier pour la plomberie d'un montant de 3 671,23 € HT, soit 4 038,35 € TTC ;

↳ **Autorise** Monsieur le maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)